

Image not found or type unknown



## Assurance auto litige assurance

Par **Dinedine44**, le **09/03/2015** à **18:32**

Bonjour, J'ai acquis une 206 et j'ai donc téléphoné à la macif pour l'assurer. J'ai déjà un autre véhicule assuré là-bas. Pas de problème, mon interlocuteur me demande si je vais vendre l'autre, je réponds oui mais pas pour l'instant. Il me propose 30 jours gratuits, ok. 37 jours plus tard, j'ai un accident et là, je découvre que je ne suis plus assuré, alors que je n'ai pas demandé la résiliation du contrat de ce véhicule.... c'est plutôt l'inverse d'après tout ce que j'ai lu.... j'ai eu la macif plusieurs fois au tel, ils ne veulent rien entendre. Je suis perdu dans cette mauvaise foi et de plus, ils ont consigné l'accident dans le bulletin d'information, alors que je ne suis plus assuré grâce à eux!!!! Merci de me renseigner si je peux faire quelque chose...